

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

### **SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2021**

Membres du L'an deux mille vingt et un, le onze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Conseil : 19 Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni sans la présence du

Commune de SALLES SUR MER, dument convoque, s'est reuni sans la presence du

public du fait du couvre-feu à 18h, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal

Présents: 15 SUBRA, Maire.

Pouvoirs: 1 Présents: Mmes Anne-Laure BABAULT, Nicole HUET, Patricia LEPINE, Béatrice

PEREIRA, Laury-Anne RAULT, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

Votants: 16 MM. Roger BAZIER, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL,

Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Date de Convocation : Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à M. Jean-James PERLADE

Absents excusés: Mmes Andrée JOUSSEAUME et Josette RAIMON

Absents: M. Nicolas COSTE

Secrétaire de séance : Mme Laury-Anne RAULT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Laury-Anne Rault est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Boué, correspondant du journal Sud-Ouest, est présent.

<u>Madame le Maire</u>, par souci d'apaisement, accepte de donner la parole à Monsieur Ramos qui souhaite faire une intervention sur la légèreté des propos tenus à son encontre lors du dernier Conseil Municipal, et ce même si cela ne rentre pas dans les affaires de la Commune à proprement parlé.

Monsieur Ramos l'en remercie. Il souhaite répondre à l'attaque qu'il a subi lors du dernier Conseil Municipal. Il a repris le procès-verbal de la séance du 04/02/2021 et il n'y retrouve pas d'attaques personnelles envers Monsieur Morel. Dont acte.

### ♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

<u>Madame le Maire</u> laisse la parole à Monsieur Jouannault afin qu'il présente un Powerpoint reprenant l'ensemble des délibérations.

<u>Monsieur Jouannault</u> présente le Powerpoint « Présentation des Comptes de Résultats 2020 et Budgets Primitifs 2021 - Adoption des Documents Budgétaires » (document annexé au présent procès-verbal) Page 7 du document :

Monsieur Ramos se lève et souhaite que Monsieur Perlade en fasse de même car il veut se féliciter ainsi que l'ancienne équipe du résultat excédentaire dont bénéficie la Commune aujourd'hui. Monsieur Perlade ne se lève pas.

<u>Madame le Maire</u> précise que lorsqu'il y a un tel excédent cela signifie qu'il n'y a pas eu d'investissements réalisés, la Commune n'a donc pas enrichi son patrimoine et ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas eu d'investissements. Effectivement il y a un trésor de guerre mais ce trésor de guerre aurait dû être utilisé.

Monsieur Ramos l'invite à se servir de ce trésor. Il rappelle qu'en 2008, la nouvelle mandature de Monsieur Foucher dont il faisait partie a repris une Commune qui était, selon lui, à la limite de la faillite ; la mandature précédente de Monsieur Boissard ayant laissé le village dans une situation financière catastrophique. Il demande à Madame Roy d'intervenir sur ce sujet.

Madame Roy ne souhaite pas s'abaisser à lui répondre et lui demande de se rasseoir.

### Page 15 du document :

Monsieur Jouannault précise que le montant de remboursement des emprunts est très faible tout comme l'endettement de la Commune qui en terme de ratio est à 7%, ce qui est faible pour un Commune comme Salles sur Mer.

Monsieur Ramos demande à quel niveau d'endettement, à quel taux de pourcentage une Commune est-elle viable ?

Monsieur Jouannault précise que cela dépend des projets à mener et cela dépend également de la capacité d'autofinancement. Mais une Commune à 20-25% d'endettement cela n'est pas anormal. Il faut utiliser la capacité d'autofinancement et emprunter tant que les taux sont encore très bas.

Page 19 du document:

Monsieur Ramos précise que nous avons la chance d'avoir sur la Commune la présidente du club de basket Angoulins-Chatelaillon qui comprend 16 adhérents sallésiens qui fera certainement une demande de subvention.

<u>Madame le Maire</u> souligne qu'il y a eu très peu de demandes de subvention mais qu'il y a justement une réserve de subvention qui a été mise au budget pour prévoir ce type de nouvelles demandes.

Monsieur Ramos s'interroge sur l'Association Foncière Rurale?

<u>Madame Rault</u> rappelle que certains chemins appartiennent à la Commune et d'autres appartiennent aux agriculteurs qui les entretiennent avec l'aide de la Commune.

Madame le Maire précise que l'Association Foncière n'est pas dissoute. Une réunion a eu lieu en Mairie et un travail d'inventaire de l'état de ces chemins est en cours. Dans un premier temps la Commune a remis une subvention pour débuter l'entretien de ces chemins alors que cela n'avait pas été fait depuis plusieurs années. En fonction de l'état des lieux, l'année prochaine une nouvelle participation pourra être envisagée.

Page 20 du document :

Monsieur Ramos demande si la Commune pense rouvrir le camping cet été car il y est favorable

Madame le Maire précise qu'un projet est en cours mais qui ne sera pas effectif pour 2021.

Monsieur Jouannault souligne que des travaux ont déjà été réalisés en ce sens avec le soutien de Mme Babault et de M. Thickett.

Page 21 du document :

Monsieur Ramos demande si certains travaux ont été priorisés sur la Commune pour les 6 ans à venir.

Monsieur Jouannault répond par l'affirmative : il prend pour exemple l'enfouissement des réseaux sur Grolleau et la Ragotterie auxquels la priorité maximale a été donnée. Les besoins ou les demandes des sallésiens sont également pris en compte pour ces priorisations. Il remercie chaque Adjoint qui a travaillé sur ce sujet.

Page 22 du document :

Monsieur Ramos souhaite poser une nouvelle question.

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont participé à une réunion préparatoire durant laquelle ils ont pu poser et obtenir toutes les réponses à leurs questions.

Monsieur Ramos demande si les indemnités des élus sont dans le chapitre 012.

Monsieur Jouannault lui répond qu'elles sont dans le chapitre 65.

Monsieur Ramos rappelle que les indemnités des élus ont augmentés de 72% par rapport à l'année passée, ce qui fait une projection sur 6 ans de 175 000€.

<u>Madame le Maire</u> précise que toutes les indemnités des élus ont été remontées de 20% au niveau national. Elle précise qu'elle n'a pas augmenté son indemnité par rapport à Monsieur Morisse, hormis cette augmentation générale de 20%. Elle souligne que la comparaison n'est pas possible car sur le mandat précédent il n'y avait que 3 Adjoints. Or, au vu de l'ampleur du travail a réalisé la présence de 5 Adjoints et 3 conseillers délégués est essentielle.

Monsieur Thickett souligne que si l'équipe en place n'a pas été reconduite c'est que les sallésiens souhaitaient que des actions soient menées. Ils ne veulent pas de thésaurisation, ils attendent des actes : des voiries, des pistes cyclables, des commerces. Pour faire toutes ces choses, avant ils avaient 3 personnes qui ne pouvaient pas s'occuper de tous les dossiers, aujourd'hui ils ont une équipe de 19 personnes qui est prête à soutenir l'action de Madame le Maire. Donc pour cela on a besoin de beaucoup de bras et de cerveaux. Il précise que lors du passage de 5 à 3 Adjoints sur le mandat précédent, les indemnités ont été redistribuées sur les 3 Adjoints.

Monsieur Ramos demande à vérifier et espère que tout cela sera suivi d'effets.

Monsieur Morel précise que tout ce qui a été listé dans les actions à mener est inscrit dans le programme financier.

Monsieur Vilatte, concernant les indemnités, souhaite sensibiliser le Conseil Municipal en citant une disposition de la Loi 2019-1461 qui précise que normalement les conseillers municipaux doivent recevoir préalablement au vote du budget un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellées en euros dont bénéficient les élus. Il précise qu'il n'a pas reçu cette communication et qu'il s'agit selon lui d'une formalité substantielle pouvant engager un risque de recours sur le vote du budget.

<u>Madame le Maire</u> lui répond que cette loi est probablement applicable pour les Communes de plus de 3500 habitants. Dans le budget, ces indemnités sont indiquées au chapitre 65.

Page 23 du document:

Monsieur Ramos s'interroge sur le contenu de certains programmes.

<u>Monsieur Morel</u> précise que le projet de la rue de Bouteville est programmé sur 2021 pour les études. Concernant le projet de rond-point de la Frénée, le Conseil Départemental n'y est pas favorable.

<u>Madame le Maire</u> remercie Monsieur Jouannault ainsi que tous les Adjoints qui ont travaillé au sein de leurs Commissions et passe au vote des délibérations.

# <u>Délibération n°1</u> Comptes de Gestion 2020 des Budgets Epicerie, Camping et Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, les compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états correspondants des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir examiné les comptes administratifs de l'exercice 2020,
- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Annexe Epicerie :

toleau de synthèse du compte de gestion du Budget Affice Epicerie.				
	RESULTAT A LA	PART AFFECTEE	RESULTAT DE	RESULTAT DE
	CLOTURE DE	A L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE	CLOTURE DE
	L'EXERCICE 2019		2020	L'EXERCICE 2020
COMPTE DE GESTION ANNEXE EPICERIE				
Investissement	- 1849.98	1 849.98	0.00	0.00
Fonctionnement	20 403.31	- 1849.98	2 500.00	21 053.33
		201 to 51 1900	25	130000 10000000000000000000000000000000
TOTAL	18 553.33	0.00	2 500.00	21 053.33

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Annexe Camping:

doredd de by mines	an compet at Bearing	i ere z ereger i martini	1 0	
	RESULTAT A LA	PART AFFECTEE	RESULTAT DE	RESULTAT DE
	CLOTURE DE	A L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE	CLOTURE DE
	L'EXERCICE 2019		2020	L'EXERCICE 2020
COMPTE DE GESTION ANNEXE CAMPING				
Investissement	21 050.51	0.00	6 029.77	27 080.28
Fonctionnement	8 817.28	0.00	- 6 684.23	2 133.05
TOTAL	29 867.79	0.00	- 654.46	29 213.33

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Commune :

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Commune.				
	RESULTAT A LA	PART AFFECTEE	RESULTAT DE	RESULTAT DE
	CLOTURE DE	A L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE	CLOTURE DE
	L'EXERCICE 2019	EN 2020	2020	L'EXERCICE 2020
COMPTE DE GESTION COMMUNE				
Investissement	91 258.90	337 241.10	- 27 174.41	401 325.59
Fonctionnement	981 037.92	-337 241.10	296 481.48	940 278.30
TOTAL	1 072 296.82	0.00	269 307.07	1 341 603.89

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Sortie de la salle de Madame le Maire pour le vote de cette délibération.

# <u>Délibération n°2</u> Comptes Administratifs 2020 des Budgets EPICERIE, CAMPING et COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jouannault, délibérant sur les Comptes Administratifs Epicerie, Camping et Commune de l'exercice 2020, dressé par Madame Chantal SUBRA, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs des Budgets Epicerie, Camping et Commune
- constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- atteste de sa concordance avec les comptes de gestion du Trésorier,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, le Maire ayant quitté la salle, et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

### EPICERIE:

ETICENIE.	
Section de Fonctionnement	
Recettes:	4 500.00 €
Dépenses :	- 2 000.00 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	2 500.00 €
Excédent reporté:	18 553.33 €
Excédent de clôture :	21 053.33 €
Section d'Investissement :	
Recettes:	0.00 €
Dépenses :	- 0.00 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté:	- 1 849.98 €
Excédent de fonctionnement versé	1 849.98 €
Résultat de clôture :	0.00 €
<u>CAMPING</u> :	
Section de Fonctionnement	
Recettes:	0.00€
Dépenses :	- 6 684.23 €
Résultat déficitaire de l'exercice :	- 6 684.23 €
Excédent reporté:	8 817.28 €
Excédent de clôture :	2 133.05 €
Section d'Investissement :	
Recettes:	6 029.77 €
Dépenses:	- 0.00 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	6 029.77 €
Résultat reporté:	21 050.51 €
Excédent de clôture :	27 080.28 €
<u>COMMUNE</u> :	
Section de Fonctionnement :	
Recettes:	1 427 716.76 €
Dépenses :	- 1 131 235.28 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	296 481.48 €
Excédent reporté:	643 796.82 €
Excédent de clôture :	940 278.30 €
Section d'Investissement :	
Recettes:	404 187.90 €

Dépenses : - 431 362.31 € Résultat déficitaire de l'exercice : - 27 174.41 € Résultat reporté: 91 258,90 € Excédent de fonctionnement versé 337 241.10 € 401 325.59 € Excédent de clôture :

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

## Délibération n°3 Affectation des résultats 2020 des Budgets EPICERIE, CAMPING et **COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les Comptes Administratifs 2020 et les Comptes de Gestion 2020 pour les Budgets Epicerie, Camping et Commune

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2020 de la section d'investissement,

Considérant que le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 majorées du déficit d'investissement 2019 reporté et les recettes propres à l'exercice 2020 majorées de la part de l'excédent 2019 de fonctionnement affecté en investissement en 2020, soit le résultat de clôture de l'exercice 2020,

Considérant que les nomenclatures M 14 et M 4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes,

Considérant que le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du Conseil Municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement,

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations :

### BUDGET EPICERIE

21 053.33 € Excédent de Fonctionnement : Résultat d'Investissement: 0.00€

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit:

Section de Fonctionnement: 21 053.33 € Section d'Investissement: 0.00€

BUDGET CAMPING

Excédent de Fonctionnement : 2 133.05 € 27 080.28 € Excédent d'Investissement:

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit:

2 133.05 € Section de Fonctionnement: 0.00 € Section d'Investissement:

Et de reprendre l'excédent d'Investissement de 27 080.28 € en Investissement.

### **BUDGET COMMUNE**

Excédent de Fonctionnement : 940 278.30 € Excédent d'Investissement : 401 325.59 € - 361 325.59 € Déficit des restes à réaliser

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit:

Section de Fonctionnement : 940 278.30 € Section d'Investissement: 0.00 €

Et de reprendre l'excédent d'Investissement de 40 000.00 € en Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les affectations telles que proposées.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

### Délibération n°4 Taux d'imposition 2021

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le produit de la TH sur les résidences principales sera perçu par l'Etat au lieu et place des Communes et des EPCI qui n'ont plus à voter le taux, y compris pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore, le taux de 2019 s'appliquant automatiquement.

Pour mémoire, le taux de la Taxe d'habitation sur les résidences principales en 2019 à Salles sur Mer s'élève à 11,90 %.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) devient le nouveau pivot, en remplacement de la Taxe d'Habitation. Les Conseils Départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB, ils n'ont plus à délibérer en ce qui concerne la fixation du taux.

Le transfert de la part départementale aux Communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), appliqués en 2020, à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties = 19,70 % (part communale) + 21.50% (part départementale) = 41.20%
- Taxe foncière propriétés non bâties = 67.24 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les taux proposés ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'état « N° 1259 » notifiant les taux d'imposition.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

### Délibération n°5 Subventions et participations aux organismes et aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions et des participations qui seront versées aux associations et aux organismes concernés.

Il précise que ces montants seront intégrés au Budget Primitif 2021 de la Commune,

Organismes / Associations	Montants
<u> Aide sociale - 657362</u>	
C.C.A.S.	10 000.00 €
<u> Associations – 6574</u>	
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Rugby Club Aytrésien	200.00 €
Club Echecs	100.00 €
Collège André Malraux piscine collège	497.25 €
Don du Sang	150.00 €
Grains de Sel	200.00 €
Prévention routière : Formation	100.00 €
Association Française Sclérosés en plaque	100.00 €
La Ligue contre le cancer	100.00 €
France Alzheimer	100.00 €
Un hôpital pour les enfants	100.00 €
APF France Handicap	100.00 €
Visite des Malades en Etablissement Hospitalier	100.00 €
Association Foncière Rurale	1 500.00 €
Réserve de subvention	1 452.75 €
Total	5 000.00€
Total	15 000.00€

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

### Délibération n°6 Budget Primitif 2021 du Budget Annexe EPICERIE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

### **BUDGET PRIMITIF LOCAL EPICERIE 2021**

- Section de Fonctionnement : 21 053.33 €

Chapitre	Désignation	Montants
	Dépenses	
011	Charges à caractère général	15 649.33 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 404.00 €
Total		21 053.33 €
	Recettes	
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 053.33 €
	Total	21 053.33 €

Section d'Investissement : 0.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

### Délibération n°7 Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Camping

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

### **BUDGET PRIMITIF CAMPING 2021**

- Section de Fonctionnement : 2 787.51 €

Chapitre	Désignation	Montants
	Dépenses	
65	Autres charges de gestion courante	654.46 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 133.05 €
Total		2 787.51 €
	Recettes	
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 133.05 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	654.46 €
	Total	2 787.51 €

Section d'Investissement : 29 213.33 €

Chapitre	Désignation	Montants
	Dépenses	
21	Immobilisations corporelles	29 213.33 €
	Total	29 213.33 €
	Recettes	
001	Excédent d'investissement reporté	27 080.28 €
28	Amortissements des immobilisations	2 133.05 €
	Total	29 213.33 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

### Délibération n°8 Budget Primitif 2021 de la Commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021**

- Section de Fonctionnement : 2 344 648.30 €

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	611 400.00 €
012	Charges de personnel	845 000.00 €
014	Atténuations de produits	10 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	99 500.00 €
66	Charges financières	22 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	755 748.30 €
	Total	2 344 648.30 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre Désignation Montants
-------------------------------

002	Excédent de fonctionnement reporté	940 278.30 €
70	Produits des services	117 870.00 €
73	Impôts et taxes	1 014 000.00 €
74	Dotations	206 100.00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 400.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
013	Atténuation de charges	5 000.00 €
	Total	2 344 648.30 €

- Section d'Investissement : 1 376 038.48 € Section d'Investissement dépenses

Programme	Désignation	Montants
Chapitre		
NI – 21	Opérations non individualisées (SDEER)	964.59 €
NI – 16	Emprunts	62 000.00 €
NI – 041 (21)	Opérations d'ordre (SDEER)	964.59 €
104 – 23	Mairie	44 184.50 €
118 – 21	Ecole Maternelle	10 513.14 €
137 – 23	Aménagement Centre Bourg	8 658.00 €
38 – 21	Voirie	85 553.66 €
153 – 21	Environnement	30 000.00 €
154 – 21	Jeunesse, éducation	56 200.00 €
155 – 21	Services à la population, communication	11 000.00 €
156 – 20 et 21	Mobilité, sécurité	34 000.00 €
157 – 21	Bâtiments	480 000.00 €
158 – 21	Urbanisme	452 000.00 €
159 – 21	Culture, associations, sport	100 000.00 €
	1 376 038.48 €	

Section d'Investissement recettes

Programme	Désignation	Montants	
Chapitre			
NI - 041 (13)	Non individualisé (SDEER)	964.59 €	
104 – 13	Mairie	40 000.00 €	
10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TA)	178 000.00 €	
001	Excédent d'investissement reporté	401 325.59 €	
021	Virement section Fonctionnement	755 748.30 €	
	1 376 038.48 €		

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 1 voix contre de Monsieur Ramos.

### **Questions / Informations diverses:**

- <u>Madame le Maire</u> informe les conseillers que le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 18h.
- <u>Madame le Maire</u> fait un point COVID. Beaucoup de sallésiens ont été vaccinés et une nouvelle liste a été transmise au centre de vaccination.
- Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les prochaines élections se tiendront les 13 et 20 juin 2021.
  - Elle espère que la Fête de la Rosière pourra avoir lieu tout comme la Zone de Gratuité du 03/04/2021 car la Grande Lessive quant à elle a dû être annulée.
- <u>Madame le Maire</u> précise que la Mairie a autorisé deux associations à utiliser les terrains de tennis pour faire leurs séances en extérieur.

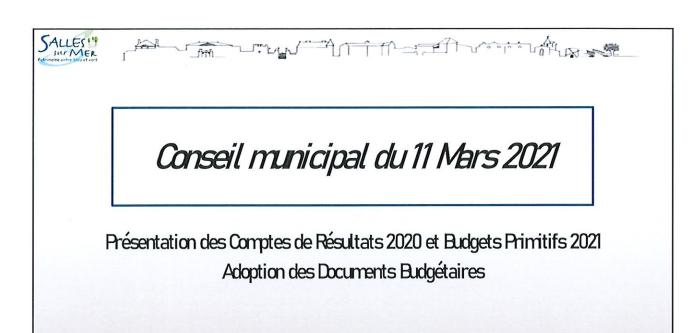
L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h26.

Fait à Salles sur Mer, le 05/05/2021

Le Maire

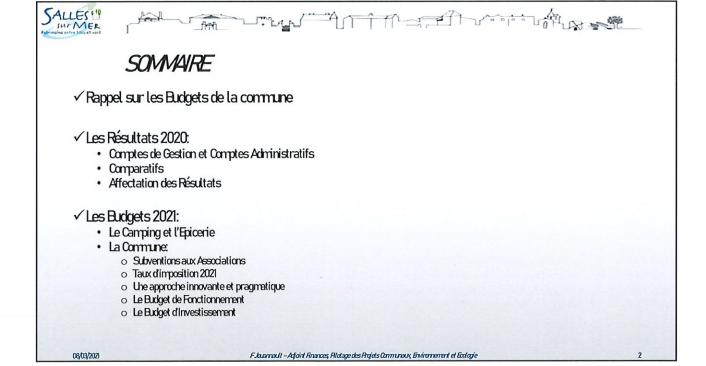
La Secrétaire de Séance Laury-Anne RAULT

Store



F.Journault - Adjoint Finances; Alldage des Argiets Communaux, Environment et Ecologie

08/03/2021







# Les Délibérations du Conseil

- ✓ Délibération 1 : Comptes de Gestion 2020
- ✓ Délibération 2: Comptes Administratifs 2020
- ✓ Délibération 3: Affectation des Résulats
- ✓ Délibération 4: Taux d'imposition 2021
- ✓ Délibération 5 : Subventions aux Associations 2021
- ✓ Délibération 6 : BP 2021 Budget Epicerie
- ✓ Délibération 7 : BP 2021 Budget Camping
- ✓ Délibération 8 : BP 2021 Budget Commune

08/03/2021

F.Journault - Adjoint Finances, Alldage des Projets Communaux, Environment et Ecologie

3





# Rappels sur Les Budgets de La Commune

La Commune de Salles sur Mer, 2269 habitants (2021), dispose de 4 budgets:

- o Budget Principal COMMUNE
- Budget Annexe EPICERIE
- Budget Annexe CAMPING
- O Budget Annexe CCAS (Non repris dans cette présentation)

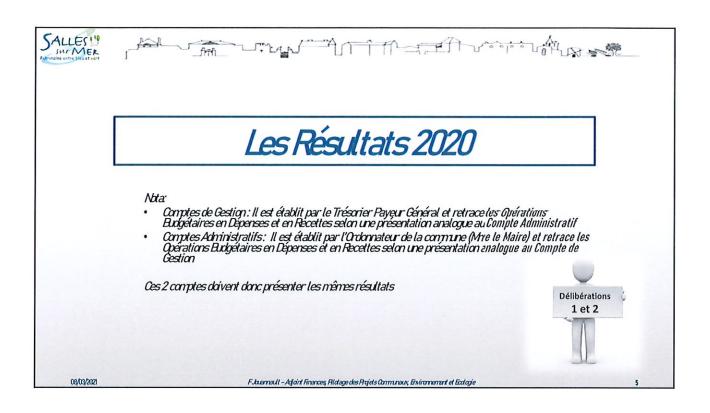
# Le vote du budget communal répond à plusieurs principes:

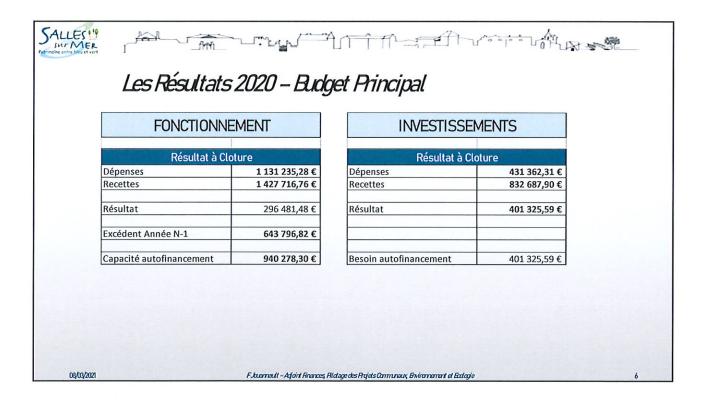
- Le budget primitif = Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit en principe être voté avant le 15 avril de l'année.
- Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.
- Chaque budget couvre doligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement).

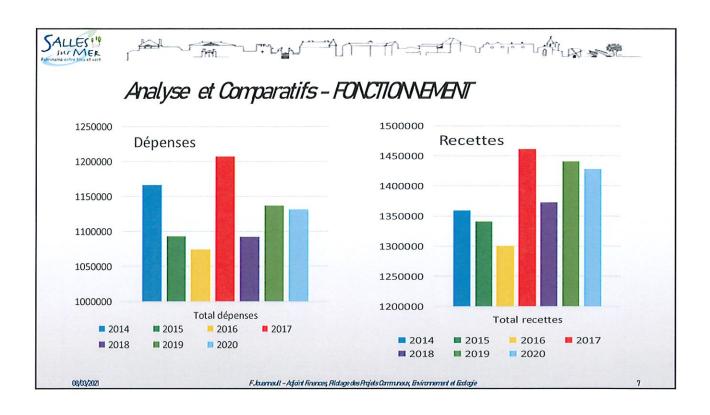
08/03/2021

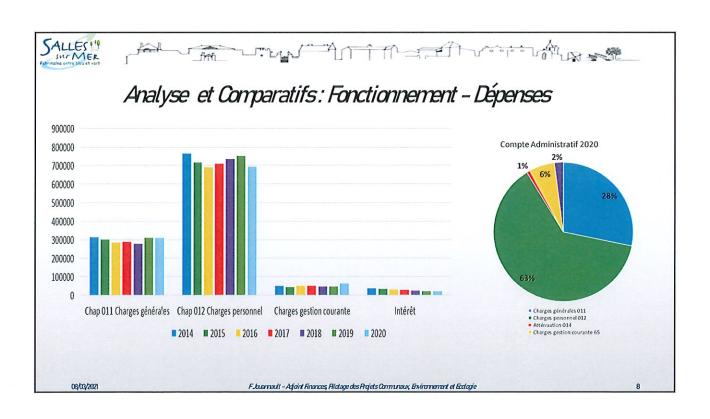
F.Journault - Adjoint Finances, Filologie des Projets Communeux, Environment et Ecologie

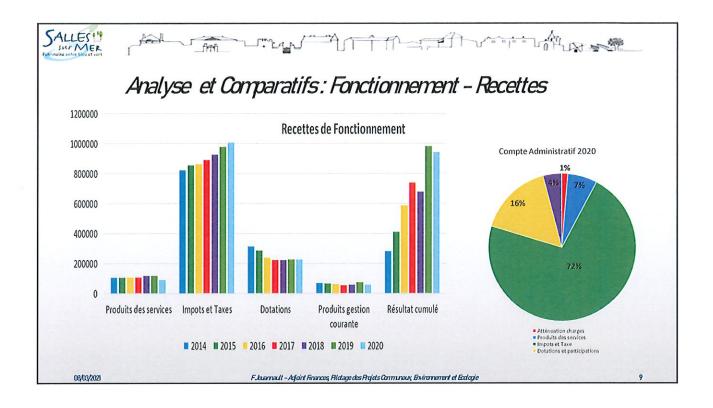
4

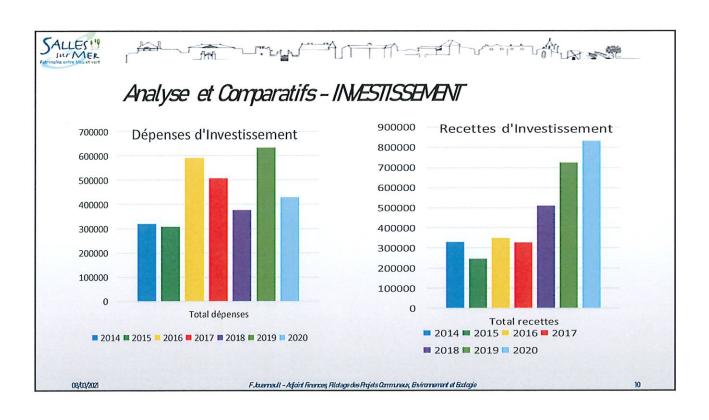


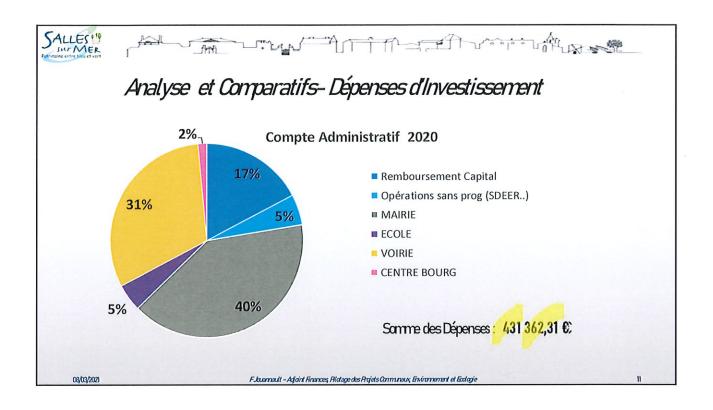


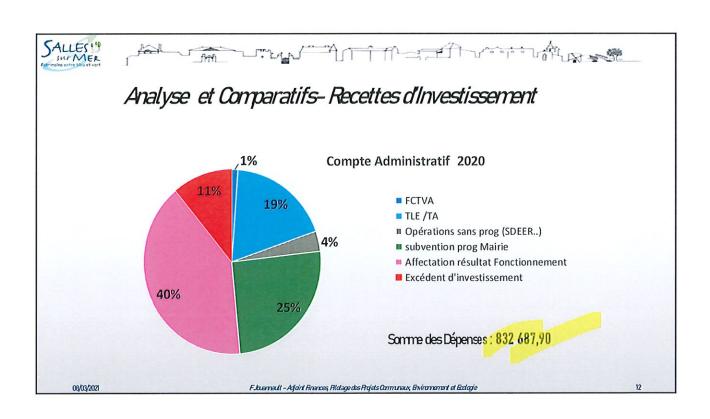




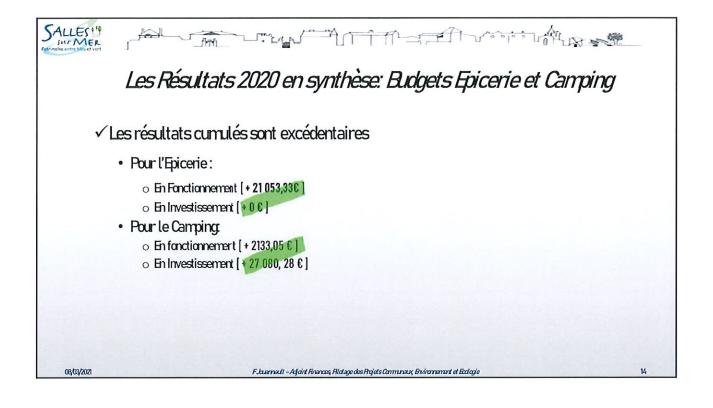


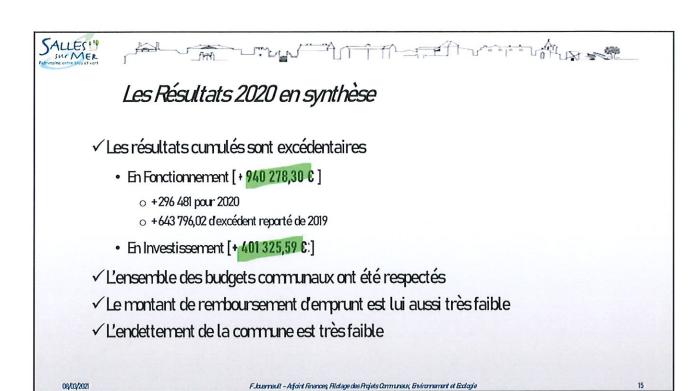


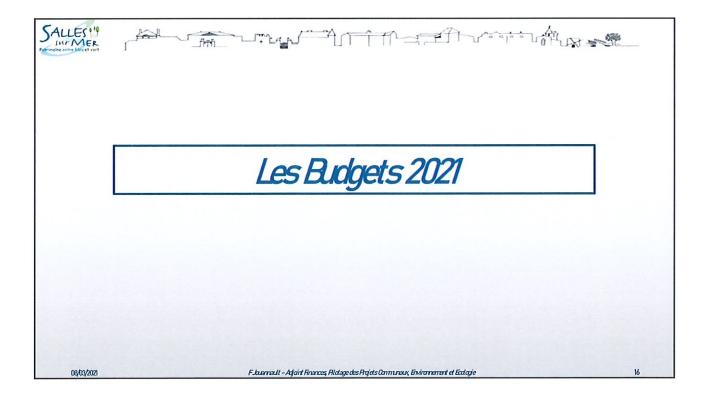




I AC MACHITATE	777 F		•
LES NESULIALS Z	<i>J2U - BUC</i>	gets Camping et Epicen	e
EPICERIE		CAMPING	G
Section de Fonctionnement		Section de Fonction	onnement
Recettes	4 500.00€	Recettes	0.00€
Dépenses	-2 000.00€	Dépenses	- 6 684.23 €
Résultats Excédentaires de l'exercice	2 500.00€	Résultats de l'exercice	- 6 684.23 €
Excédent reporté	18 553.33€	Excédent reporté	8 817.28 €
Excédent de Clôture	21 053.33€	Excédent de Clôture	2 133.05 €
Section d'Investissement		Section d'Investi	ssement
Recettes	0.00€	Recettes	6 029.77 €
Dépenses	-0.00€	Dépenses	-0.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	Résultat de l'exercice	6 029.77 €
Résultat reporté	-1 849.98€	Résultat reporté	21 050.51 €
Excédent de fonctionnement versé	1 849.98€	Excédent de fonctionnement v	ersé 1849.98€
Résultat de clôture	0.00€	Résultat de clôture	27 080,28











# Les Budgets 2021

### Affectation des Résultats

√ Epicerie: Pas de déficit d'Investissement et pas de restes à réaliser déficitaires Délibération

⇒ l'excédent de Fonctionnement reste en Fonctionnement = 21 053,33

✓ Camping: Pas de déficit d'Investissement et pas de restes à réaliser déficitaires ⇒ l'excédent de Fonctionnement reste en Fonctionnement = 2133,05

✓ Commune : Pas de déficit d'Investissement et pas de restes à réaliser déficitaires ⇒ l'excédent de Fonctionnement reste en Fonctionnement = 940 278,30

08/03/2021

F.Jaurnault - Adjoint Finances, Alldage des Argets Communeux, Environment et Ecologie





# Les Budgets 2021 - La Commune

# Taux d'imposition 2021 à titre Indicatif

Taxes	Basses 2021 (prévisionnelles)	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021	Produit 2021 (estimé)
Taxe d'Habitation	3 550 000 €	11.90%	11.90%	422 450 €
Taxe foncière (bâti)	2 250 000 €	19.70%	19.70%	443 250 €
Taxe foncière (non bêtie)	73 200 €	67.24%	67.24%	49 220 €
	914 920 €			



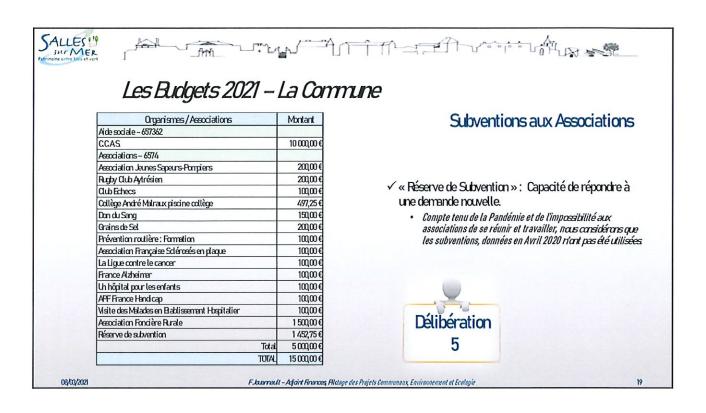
✓ La fiscalité des ménages demeure la première ressource de la Commune avec 914 920€ de Budget.

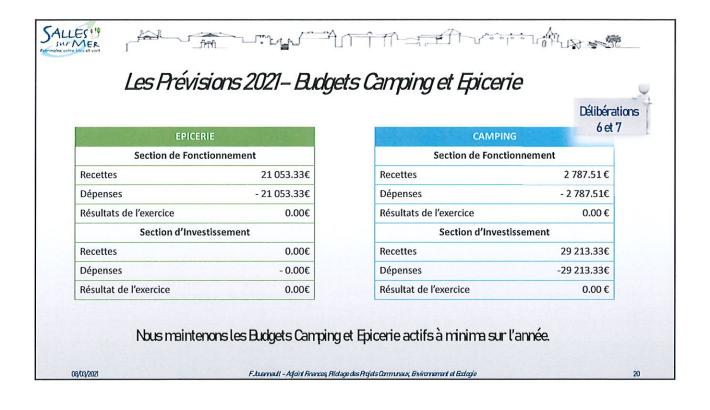
✓ Les taux communaux pour 2021 sont identiques à 2020

Au niveau du Vote: Voir Projet de délibération N°4

08/03/2021

F.Jouannault - Adjoint Finances, Aldage des Projets Communaux, Environment et Ecologie









# Les Budgets 2021 - La Commune

### Une Approche Innovante et Pragmatique

### ✓ Démarche de Gestion de Projets:

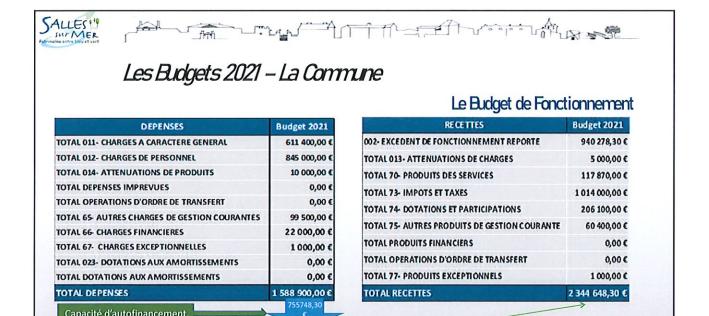
- Chaque Adjoint possède une ou plusieurs Commissions Chacune est un PROGRAMME
- Dans chaque Programme, il est identifié tout ce que l'on veut y faire ce sont les Projets.
- Chaque Projet à un Responsable qui est chargé de déterminer le Planning, les couts estimatifs ou Devis et les recettes éventuelles.
- Avec la liste de tous les projets, on en détermine les Priorités au niveau de la commission finance, et chacun identifie les Subventions possibles.
- ✓ L'identification claire en termes de couts et de délais permet d'avoir un suivi précis quant aux dépenses et prévenir les surcouts.

08/03/2021

08/03/2021

F.Journault - Adjant Finances, Allotage des Projets Communeux, Environment et Ecologie

,



F.Journault - Adjoint Finances, Filologie des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

2 344 648,30€

